

avoir oublié la notion. Je me ferai un devoir de la rappeler à sa mémoire. »

« La charité doit être pratiquée à l'exemple du divin Maître et Modèle, qui avait des pardons plein son cœur de Dieu pour ses bourreaux, comme il avait en ses mains divines des fouets pour châtier les profanateurs du sanctuaire. Messieurs les Jurés, vous venez de déclarer M. Edouard Charlier coupable de libelle, c'est-à-dire coupable d'attentat à la réputation d'un prêtre et, dans la personne de ce prêtre, coupable d'attentat à la réputation de la famille religieuse à laquelle il appartient ».

« Pourquoi l'avez-vous trouvé coupable ? parce que vous l'avez trouvé responsable du journal *Les Débats*. Or c'est le même journal qui s'est fait depuis quelque temps, sous la guide de M. Edouard Charlier, l'insulteur de toutes nos gloires littéraires, politiques, nationales et religieuses. — Ce qui était notre conviction intime nous avons tenu à le prouver au public. La preuve faite devant cette Honorable Cour et la sentence de Messieurs les Jurés proclament notre succès. Nous sommes satisfaits. Nous ne voulons pas de mal au coupable. Et preuve c'est que, M. Edouard Charlier, je tiens à vous dire que si vous nous avez fait du mal nous vous le pardonnons dans toute la sincérité de notre cœur. Si vous nous avez fait du mal nous allons nous efforcer de vous faire du bien.—S'adressant au juge—: C'est pourquoi nous prions Votre Seigneurie de vouloir bien, avec la noble et haute charité qui l'anime et au nom de notre Roi très clément, se faire à l'endroit du coupable clémente et même pardonnante ».

Le Père Adam ne tenait qu'à revendiquer son honneur de prêtre, attaqué par l'accusé. Cette réparation obtenue, il demandait pour l'insulteur clémence pleine et entière.

Mais les tribunaux ont un devoir social à remplir.

L'Honorable président prit la parole :

« J'ai une tâche pénible à remplir.

« D'un côté, un prêtre a été victime d'une attaque diffamatoire. Il pardonne... et je voudrais tenir compte de sa prière. Mais d'un autre côté, la société a aussi à se plaindre de l'offense... et elle demande à être protégée.

« Il faut qu'un exemple soit fait. Il faut que les journalistes sachent que la liberté de la presse n'est pas la licence. La liberté de la presse